PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU 3.1

BORDEAUX MÉTROPOLE

Déclaration de projet et mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour le projet BAHIA à Talence

Dossier d'enquête publique
Délibérations de Bordeaux Métropole

Février 2019

BORDEAUX MÉTROPOLE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 24 novembre 2017	***N° 2017-721***

Convocation du 17 novembre 2017
Aujourd'hui vendredi 24 novembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :
M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, Mme Dominique IRIART, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h10
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h25
M. Christophe DUPRAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h50
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h40
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h00
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
Mme Brigitte COLLET à M. Daniel HICKEL à partir de 10h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h05
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 10h25

Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h35

EXCUSE(S) :
Monsieur Jacques COLOMBIER.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :
M. Alain JUPPE à partir 12h45 et M. BOBET prend la présidence

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 24 novembre 2017**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages**	***N° 2017-721***

Talence - Regroupement des activités de l'Hôpital d'instruction des armées Robert Picqué (HIARP) sur le site de la Maison de Santé Protestante de Bagatelle -
Déclaration de projet - Mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I – **Préambule – contexte : un projet d'intérêt général**

Le partenariat BAHIA est un groupement de coopération sanitaire (GCS) de moyens, créé en 2012, fruit de l'union entre la Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle (MSPB) et de l'Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué (HIARP) situés dans la zone sud de Bordeaux Métropole.

Ces deux structures ont en commun, outre le fait d'être proches géographiquement - moins d'un kilomètre -, d'avoir une identité bien affichée quoi que différente et d'être présentes dans le paysage bordelais depuis de très nombreuses années. Renommé notamment pour les urgences dentaires, l'HIA Robert Picqué reçoit aujourd'hui les patients civils et militaires requérant des soins. La MSP Bagatelle exerce des activités de soins de médecine, chirurgie et obstétrique (3ème maternité de la Métropole).

Les deux structures ont un ancrage dans la mémoire collective locale et sont fortes d'une symbolique du soin. C'est donc tout naturellement, portées par la conjoncture actuelle qu'elles ont décidé d'unir leurs moyens afin de catalyser la qualité de leur offre de soins et optimiser la performance de leur fonctionnement.

Leur partenariat, issu d'une réflexion stratégique, s'appuie donc sur des points de convergence identifiés : le même bassin de recrutement, la complémentarité en termes d'activité et de compétences, la mutualisation possible de la permanence et la continuité des soins, le mode d'exercice salarié du corps médical, l'exercice secteur1, une culture qualité et gestion du risque, la volonté de maintenir un équilibre économique.

En réunissant leurs forces elles souhaitent continuer à véhiculer leurs valeurs dans un esprit d'innovation et de préservation de leurs pôles d'excellence.

Novateur et ambitieux, ce partenariat aboutit à un projet médical civilo-militaire de regroupement des activités sur un site unique. Ainsi, il est prévu de réaménager le site de Bagatelle afin de recevoir l'activité de l'HIARP.

Ce projet médical, dénommé « projet BAHIA », prendrait la forme d'un pôle sanitaire ancré sur son territoire permettant l'accès aux soins de qualité pour tous.

Le projet BAHIA est un projet d'intérêt général

- Du point de vue socio-économique

Le projet BAHIA, répond à un intérêt général s'agissant d'un équipement hospitalier qui va améliorer l'offre de soins dans une Métropole en croissance.

En effet l'Aquitaine est une région à forte croissance démographique (+ 1% /an contre 0,7% pour le reste de la France). Forte de 3,335 millions d'habitants en 2014 la projection à l'horizon 2020 est 3,473 millions et de 3,878 millions en 2040 (soit une augmentation de 16,3%).

La part des personnes âgées de plus de 60 ans (25% de la population) est plus élevée que celle de jeunes de moins de 20 ans (23%). Cette situation est l'inverse de celle observée en France. Près des 2/3 de ces personnes sont des femmes dont l'espérance de vie est supérieure à celle des hommes.

Le département de la Gironde contribue fortement à une activité de santé dynamique. Il compte 80% des séjours hospitaliers en Aquitaine et la plupart des établissements de ce territoire sont en hausse d'activité. Les activités les plus dynamiques concernent l'ambulatoire chirurgical et médical ainsi que les techniques peu invasives.

En Gironde, les 2 institutions constituant le groupement BAHIA se trouvent plus précisément sur le territoire de proximité Bordeaux Métropole Sud-Ouest, qui compte 232 588 habitants, dont 32% de moins de 25 ans, et 9% de plus de 75 ans. Au carrefour entre les territoires de proximité de Bordeaux, Bordeaux Métropole Nord et Bordeaux Métropole Rive Droite, la zone de recrutement 2014 de la MSPB Bagatelle et de l'HIA Robert-Picqué réunis s'étend du nord de ces 4 territoires, jusqu'au Sud-Gironde et au Bassin d'Arcachon.

Plus généralement située dans la zone concurrentielle de Bordeaux-Métropole, l'offre de soins est constituée par 18 établissements de santé, majoritairement du secteur privé à but lucratif (63%), incluant un Centre Hospitalier Universitaire (CHU de Bordeaux), et un Centre de Lutte Contre le Cancer (Institut Bergonié).

En 2014, 15% des séjours des habitants du territoire de proximité Bordeaux-Métropole Sud-Ouest sont réalisés au sein des 2 institutions constituant le groupement BAHIA, positionnant l'activité cumulée de Bagatelle et Robert-Picqué en 2ème position du territoire de proximité, derrière le CHU, et devant la clinique Saint- Martin.

L'offre de soins du groupement BAHIA répond ainsi directement aux besoins de santé de la région, du département et de la Métropole.

En effet le groupement BAHIA possède des points forts au niveau de l'offre de soins territorial avec notamment :

. Un pôle urgence-réanimation reconnu et desservant le grand sud de Bordeaux
. Un pôle mère-enfant en constante évolution et labellisé « ami des bébés »

- Du point de vue urbanistique

Par ailleurs le « projet BAHIA » présente un intérêt général du point de vue urbanistique. En effet il s'agit de regrouper sur le site de Bagatelle à Talence, secteur déjà urbanisé de la commune, dans un même établissement hospitalier situé à quelques centaines de mètres de l'HIARP actuel, les activités des deux établissements.

Ce site se caractérise par la présence de constructions de différentes époques dont certains éléments ont bénéficié d'une protection patrimoniale au PLU.
Le parti pris architectural du projet BAHIA est de conserver les marqueurs architecturaux symboliques de l'identité du site tels que la partie de la façade principale du bâtiment d'origine comprenant l'entrée en pierre et l'horloge, l'Institut de Formation Nightingale Bagatelle, le pavillon Bosc.

La présence de masses végétales est également à souligner. Les atteintes éventuelles aux boisements seront compensées dans la même zone pour conserver l'aspect paysager du site.

De plus, outre la gestion des flux à l'intérieur de la propriété, l'accessibilité du site, sa desserte et les conditions de circulation à proximité feront l'objet d'une attention particulière.

Les enjeux du projet BAHIA

BAHIA regroupe deux établissements de pointe dans la logique curative de l'Aquitaine. Leur mission de proximité et de prise en charge optimale fait de BAHIA un acteur reconnu.
En termes d'activité, le groupement BAHIA totalise 13 800 interventions chirurgicales annuelles dans des spécialités diverses et variées. Le nombre de séjours est en constante augmentation, et les projets de développement d'activités (diabétologie, polysomnologie…) vont contribuer à la croissance médico-économique.

L'opération d'extension du PMT (plateau médico-technique) et de concentration des fonctions logistiques doit permettre de doter BAHIA de nouveaux outils performants pour son fonctionnement :

- La qualité de la prise en charge de ses patients
- L'optimisation de la gestion des ressources humaines
- L'optimisation des circuits
- La conception d'organisations modulaires
- La mise à disposition d'un PMT moderne répondant à la dynamique de recherche d'excellence et d'innovation

Les objectifs recherchés par BAHIA dans la poursuite de son projet sont :

- Proposer une offre de soins performante dans le secteur sud de l'agglomération en fusionnant les plateaux médico-techniques des deux structures existantes
- Réorganiser les entrées et les circuits dans le site
- Concevoir des locaux adaptés à leur usage et capables de s'adapter aux évolutions futures
- Mieux prendre en charge le handicap notamment par l'accessibilité aux bâtiments mais aussi en tenant compte de la multiplicité des handicaps
- Rendre plus efficaces les fonctions administratives et logistiques

Ils se traduisent par les principes ci-après :

Principes du projet

- Fusionner les plateaux médico-techniques
  BAHIA est un groupement de coopération sanitaire médico-économique reconnu qui serait réuni en une seule entité architecturale actuellement dénommée « projet BAHIA ». Le projet ne doit pas se limiter à l'intégration des activités de l'HIARP sur le site de Bagatelle. Au-delà du regroupement des activités, l'opération d'extension consiste en la réelle fusion des deux PMT actuels en un seul.

- Réorganiser les entrées
  Depuis leur entrée dans le bâtiment et à chaque fois que les patients, accompagnants et visiteurs s'y déplaceront, les circuits devront être simples, lisibles et différenciés.

- Prise en charge du handicap

Plus qu'une obligation réglementaire, l'accessibilité des bâtiments aux handicapés fait partie des critères de qualité qui entrent dans la conception d'une construction.

- Efficacité des fonctions administratives et logistiques
  Fonctions administratives :
  L'objectif voulu par l'établissement est la mise en place d'une organisation permettant la prise en charge administrative au plus près des lieux de prise en charge médicale des patients.

  Fonctions logistiques :
  Les flux logistiques doivent cohabiter de manière discrète avec les autres flux afin de préserver un environnement de qualité pour les patients et les professionnels.

Description du site et contraintes

Le projet BAHIA doit se développer sur le site de Bagatelle, situé à quelques centaines de mètres de l'HIARP actuel.

Ce site dispose du bâtiment des hospitalisations, connecté au plateau médico-technique et au bâtiment hospitalier d'origine, dénommé bâtiment 24.
Le site dispose également d'un Institut de Formation des Soins Infirmiers, et du bâtiment Bosc, qui seront maintenus.

Cependant des dysfonctionnements majeurs sont constatés.
Le bâtiment 24 est vétuste, mal isolé. Le clos-couvert et les réseaux sont en mauvais état. Le désenfumage est inexistant. De plus, le bâtiment ne respecte pas les normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Les dépenses énergétiques sont colossales.
Le plateau médico-technique actuel est satisfaisant. Certains locaux deviennent trop exigus au regard de l'activité et ne permettent pas la distinction des flux.
Le bâtiment des hospitalisations est globalement fonctionnel, mais nécessite quelques restructurations légères.
Les locaux tertiaires et logistiques sont insuffisants, certaines chambres ont été transformées en bureaux. Le service de chirurgie ambulatoire est éloigné du bloc opératoire.

Le PLU actuellement en vigueur contraint le projet du fait des prescriptions patrimoniales visant à préserver et mettre en valeur les bâtiments d'origine qui empêche de fait leur démolition. Compte tenu des dysfonctionnements évoqués ci-dessus, la conservation du bâtiment 24 apparaît peu compatible avec les objectifs de performance du projet BAHIA.

Plusieurs scénarios ont été étudiés, compte tenu de l'emprise limitée et des contraintes architecturales.

La mise en œuvre opérationnelle du projet retenu nécessite de faire évoluer le PLU en vigueur. Compte tenu de son intérêt général avéré, ceci pourra être effectué par une procédure de mise en compatibilité dans le cadre d'une déclaration de projet.

II - **Procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU**

L'article L300-6 du code de l'urbanisme prévoit que, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, après enquête publique, se prononcer par une déclaration de projet, sur l'intérêt général d'une action ou d'une opération d'aménagement ou de la réalisation d'un programme de constructions.

Par ailleurs, lorsque les dispositions du PLU ne permettent pas la réalisation du projet d'intérêt général, une procédure de mise en compatibilité est prévue par les articles L153-54 et suivants du code de l'urbanisme.

L'intérêt général du projet BAHIA étant avéré, ce type de procédure pourra être utilisé.

La procédure débute par une délibération du Conseil de la Métropole prescrivant la procédure, décrivant le projet, motivant son intérêt général, et annonçant les intentions de Bordeaux Métropole en terme de concertation avec le public.

Une évaluation environnementale portant sur les incidences sur l'environnement des évolutions du PLU nécessaires doit être réalisée et soumise à l'avis de l'autorité environnementale de l'Etat.

Le projet de mise en compatibilité du PLU fait l'objet d'une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées.

La déclaration de projet est soumise à enquête publique unique qui porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU. Elle est ensuite approuvée par délibération du Conseil de la Métropole.

III – Mise en place et modalités de la concertation

Dès lors qu'elles sont soumises à évaluation environnementale en application du code de l'urbanisme, les procédures de mise en compatibilité du PLU sont susceptibles d'entrer dans le champ d'application de la concertation prévue par le code de l'environnement à l'article L121-16.

Les objectifs poursuivis par la mise en compatibilité du PLU sont :

- Faire évoluer le document d'urbanisme afin de permettre la réalisation du projet d'intérêt général BAHIA
- Assurer l'insertion du projet dans son environnement immédiat

Bordeaux Métropole, au regard du projet d'évolution du plan local d'urbanisme et des objectifs poursuivis, envisage de mettre en place une concertation associant le public. Cette concertation d'une durée de 3 semaines s'effectuera sous l'égide d'un garant en application de l'article L121-16-1 du code de l'environnement.

Un registre permettant au garant de recueillir les observations et propositions du public et un dossier seront respectivement déposés :

- L'un en mairie de Talence
- L'autre à Bordeaux Métropole – immeuble Laure Gatet – 39/41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux – niveau accueil –

Ils pourront être consultés par le public aux jours et heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir ses observations et suggestions éventuelles.
Le dossier de concertation sera également disponible en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr. La page dédiée au projet contiendra également un registre électronique permettant aux administrés de faire part de leurs remarques.
Les remarques pourront également être adressées au garant par voie postale à l'adresse suivante : Bordeaux Métropole DUPP service planification esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex.

Les observations adressées au garant sur papier (par voie postale ou sur les registres) seront publiées sur la page internet dédiée au projet sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr.

De plus une réunion publique sera organisée.

Comme indiqué à l'article R121-20 du code de l'environnement, le dossier comportera :

- les objectifs et caractéristiques principales du projet de mise en compatibilité du PLU en lien avec le projet BAHIA à Talence
- le plan dont il découle soit l'extrait du PLU concerné

- la liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté
- un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

Indépendamment de l'affichage de la présente délibération en mairie de Talence et à Bordeaux Métropole, celle-ci sera mise en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Un avis sera également publié quinze jours avant le début de la concertation, par voie dématérialisée sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr et par voie d'affichage sur les lieux du projet, précisant les dates de début et de fin de la concertation.

A l'issue de cette période, la concertation fera l'objet d'un bilan qui sera établi par le garant dans le délai d'1 mois. Il sera disponible sur le site internet de Bordeaux Métropole. www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Dans le délai de 2 mois à compter de la publication du bilan du garant sur son site internet, Bordeaux Métropole publiera un bilan général assorti des mesures qu'elle jugera nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Les éléments du dossier sont tenus à la disposition des élus auprès du service Planification urbaine, 4ème étage, Cité Municipale 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux, tél. 05.33.89.56.56.

Ceci étant exposé il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le code urbanisme et notamment les articles L300-6 et L153-54 et suivants
VU le code environnement et notamment les articles L 121-15-1 et suivants et L122-4 et suivants
VU le Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole en vigueur
VU les éléments du dossier, tenus à la disposition des élus

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt général de l'offre de soins proposée par le projet BAHIA de regroupement de l'Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué et de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux-Bagatelle,

CONSIDERANT QUE le PLU en vigueur nécessite d'évoluer pour permettre la réalisation du projet BAHIA dans le cadre d'une procédure de mise en compatibilité

CONSIDERANT QUE la mise en compatibilité étant soumise à évaluation environnementale, Bordeaux Métropole souhaite organiser une concertation selon les modalités définies aux articles L121-16 et L121-161-1 du code de l'environnement ; qu'en conséquence, le projet est dispensé de déclaration d'intention et ne peut faire l'objet de l'exercice du droit d'initiative

DECIDE

ARTICLE 1 : D'engager une procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU pour le projet BAHIA à Talence

ARTICLE 2 : D'approuver les objectifs suivants du projet de mise en compatibilité du PLU dans le cadre du projet BAHIA à Talence ouvert à la concertation :

- Faire évoluer le document d'urbanisme afin de permettre la réalisation du projet d'intérêt général BAHIA
- Assurer l'insertion du projet dans son environnement immédiat

ARTICLE 3 : De soumettre le projet de mise en compatibilité du PLU à concertation préalable du public régie par le code de l'environnement

ARTICLE 4 : De porter à la connaissance du public les modalités envisagées de concertation:

- Durée de 3 semaines
- Recours à un garant de la concertation chargé de recueillir les observations du public quel que soit leur support et d'établir un bilan de la concertation
- Mise à disposition d'un registre et un dossier :
    - en mairie de Talence
    - à Bordeaux Métropole – immeuble Laure Gatet – 39/41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux – niveau accueil –

  où ils pourront être consultés par le public aux jours et heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir ses observations et suggestions éventuelles.

- Mise en ligne du dossier de concertation sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr et d'un registre électronique afin que les administrés puissent faire part de leurs remarques.

- Organisation d'une réunion publique.

ARTICLE 5 : D'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à solliciter auprès de la Commission Nationale du débat Public la désignation d'un garant en application de l'article L121-16-1 du code de l'environnement

ARTICLE 6 : D'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de la procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU et à la mise en place de la concertation dont il fixera les dates d'ouverture et de clôture en concertation avec le garant, et à solliciter l'examen conjoint avec l'Etat et les autres personnes publiques associées, ainsi, en temps utiles, que l'avis de l'autorité environnementale portant sur l'évaluation environnementale.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Abstention : Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC;
Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **1 DÉCEMBRE 2017** **PUBLIÉ LE :** **1 DÉCEMBRE 2017**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jacques MANGON

BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	*Délibération*
	Séance publique du 15 juin 2018	***N° 2018-325***

Convocation du 8 juin 2018
Aujourd'hui vendredi 15 juin 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Patrick BOBET
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Alain TURBY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Michel VERNEJOUL à M. Jean-François EGRON
Mme Emmanuelle AJON à M. Thierry TRIJOULET
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Nicolas BRUGERE à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphan DELAUX à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Brigitte COLLET
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Maribel BERNARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 11h30
M. Michel POIGNONEC à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h55
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 12h00
M. Alain SYLVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25

EXCUSE(S) :

Monsieur François JAY.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 15 juin 2018	*Délibération*
	Direction générale Valorisation du territoire **Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages**	*N° 2018-325*

Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU (Plan local d'urbanisme) pour le projet BAHIA à Talence - Arrêt du bilan de la concertation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Note explicative de synthèse

Par délibération du 24 novembre 2017 Bordeaux Métropole a décidé d'engager une procédure de mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet visant à permettre la réalisation du projet BAHIA à Talence.

Le projet BAHIA concrétise le regroupement de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux-Bagatelle située à Talence et de l'Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué situé à Villenave-d'Ornon, deux établissements hospitaliers géographiquement proches.
Cet ensemble correspond à une logique de mutualisation des compétences et des moyens médicaux pour les besoins de santé des publics civils et militaires.

Dans des locaux restructurés et modernisés, BAHIA vise à apporter une offre de soins améliorée dans des conditions optimisées.

Les objectifs du projet sont :

- Proposer une offre de soin performante dans le secteur sud de l'agglomération par la fusion des 2 plateaux médico-techniques
- Réorganiser les entrées et les circuits du site
- Améliorer la prise en charge du handicap
- Améliorer l'efficacité des fonctions administratives et logistiques

Le projet prévoit :

- La construction d'un bâtiment recevant des activités de consultations et de management (actuellement accueillies dans le bâtiment 24)
- La démolition du bâtiment 24 et la construction d'un nouveau bâtiment

- La restructuration partielle du rez-de-jardin (plateau médico-technique et ancienne pharmacie)

Le PLU en vigueur contraint la mise en œuvre opérationnelle d'une partie du projet, à savoir la démolition du bâtiment 24 pour le remplacer par une nouvelle construction plus adaptée. En effet le bâtiment 24 fait l'objet d'une protection patrimoniale qui interdit sa démolition.

Pour cette raison, une procédure de mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet portant sur la suppression de cette protection est nécessaire.

Par ailleurs, dès lors qu'elles sont soumises à évaluation environnementale en application du code de l'urbanisme, les procédures de mise en compatibilité du PLU entrent dans le champ d'application de la concertation environnementale prévue par le code de l'environnement aux articles L 121-15-1 et suivants.

C'est en ce sens que Bordeaux Métropole a délibéré le 24 novembre 2017 afin de prévoir les modalités de cette concertation en amont permettant d'associer le public. Celle-ci, d'une durée de 3 semaines, s'est déroulée du 19 février 2018 au 9 mars 2018, sous l'égide d'un garant désigné par la Commission nationale du débat public.

Les modalités de la concertation

Le dossier de concertation a été mis à la disposition du public

- en mairie de Talence
- à Bordeaux Métropole (immeuble Laure Gatet 41 crs Maréchal Juin à Bordeaux)
- sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Le public a pu ainsi en prendre connaissance et formuler ses observations soit sur les registres papier, soit sur le registre dématérialisé.

Il a pu également adresser ses observations par courrier à l'attention du garant de la concertation, par voie postale et par mail.

Une réunion publique, en présence du garant de la concertation, s'est tenue le 6 mars 2018 à Talence.

Le public a été informé de l'ensemble des modalités par annonces légales dans la presse, par affichage de la délibération du 24 novembre 2017 à Bordeaux Métropole, ainsi que sur son site internet dédiée aux participations, en mairies de Talence, Bègles et Villenave d'Ornon, par affichage de l'avis de concertation sur le site de Bagatelle ainsi qu'en divers lieux des communes précitées. Un article est également paru dans le journal de la commune de Talence « Talence mag ». La réunion publique a été annoncée dans le journal Sud-Ouest, sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole, par affiches sur la commune de Talence, dans la newsletter de Bordeaux Métropole.

Le bilan du garant

En application du code de l'environnement, le garant a établi un bilan qu'il a remis à Bordeaux Métropole. Celui-ci a été publié sur le site de la participation de Bordeaux Métropole dès le 9 avril 2018, soit un mois après la fin de la concertation. Ce bilan est joint à la présente note de synthèse.

Ce bilan

- présente le projet et son contexte
- résume la façon dont la concertation s'est déroulée

- présente les résultats de la concertation (questions et thématiques abordées par les citoyens dans leurs observations à savoir principalement la localisation du projet, l'offre de soins, la circulation et le stationnement dans le quartier, le mode de financement, l'information du public et la gouvernance, l'impact des travaux, la question du patrimoine bâti et de sa protection, le devenir du site de l'hôpital Robert Picqué)
- présente l'avis du garant sur le déroulé de la concertation (une concertation qu'il juge nécessaire mais tardive avec des préoccupations des riverains et des citoyens qui dépassent le cadre du PLU et des marges de manœuvre mal identifiées)
- présente ses recommandations sur les modalités d'information et de participation du public à mettre en œuvre jusqu'à l'enquête publique. Celles-ci ne s'adressent pas uniquement à Bordeaux Métropole mais également au porteur de projet et à la ville de Talence. Il s'agit d'apporter des réponses argumentées et de communiquer les études disponibles, d'ouvrir des espaces de concertation complémentaires, de prendre des engagements auprès des riverains.

Nombre de contributions et synthèse des remarques issues de la concertation

Nombre de contributions par dispositifs de concertation :

- Site de la concertation de Bordeaux Métropole : 113 avis et 40 réactions argumentées

- Réunion du 6 mars 2018 : environ 200 participants
  - Nombre d'intervention à l'oral des participants : 35
  - Contributions individuelles : 17

- Registres de la concertation :
  - Registre BM : 0
  - Registre Talence : 11

- Mail ou courrier envoyés à la garante : 20
- Une pétition de 33 signataires

Un total de 237 contributions argumentées.

Les remarques issues de la concertation ont été regroupées dans les thématiques suivantes :

- **L'urbanisme (le patrimoine bâti et paysager, le confort des riverains) :**

Des participants voient dans le projet « Bahia » une modernisation et une amélioration architecturale du bâti en précisant que le bâtiment 24 n'est plus adapté aux usages d'un hôpital. Il doit être reconstruit aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, ce qui n'est pas le cas ni de l'Hôpital Robert Picqué, ni de Bagatelle. Pour d'autres participants, au contraire, la destruction d'un bâtiment d'intérêt patrimonial n'est pas souhaitée et pour eux l'évolution du PLU ne doit donc pas avoir lieu.

De nombreux participants s'inquiètent également de la surdensification du quartier qui va entraîner un changement de leur cadre de vie alors qu'au contraire, pour d'autres participants, le projet aura un impact positif sur le quartier. Il induira son réaménagement, apportera un renouveau, du dynamisme. La majorité des participants regrette le manque d'information en amont sur l'insertion urbaine du projet dans son environnement. Quant à d'autres ils se posent la question de la gestion de la phase des travaux afin que les riverains ne se soient pas trop impactés par les diverses nuisances (sonores, évacuation des déchets...).

- **La localisation du projet :**

La prise en compte du patrimoine a été évoquée lors de cette concertation. L'ajustement de la fiche de protection patrimoniale et paysagère E2056, se fera de manière « restreinte » pour s'adapter au besoin strict du projet.
La fiche E2056 qui porte sur l'ensemble de la propriété de Bagatelle prévoyait déjà dans son écriture initiale la protection des masses boisées et des arbres remarquables, en permettant toutefois qu'au regard du projet ils soient déplacés ou remplacés par des sujets de même essence et dont la taille garantisse le maintien de la qualité paysagère.
Ces prescriptions paysagères seront conservées, les seuls ajustements concerneront le bâtiment 24.

- **Sur les enjeux liés aux problématiques de circulation et stationnement sur le site de projet et d'une manière plus globale sur les quartiers environnants :**

    - Circulation

Les entrées et sorties du quartier seront régulées par des ronds-points au niveau des intersections des rues Robespierre et Frédéric Sévène qui sont actuellement en phase d'études et devraient être opérationnels d'ici 2022. Le giratoire au niveau de la rue Robespierre, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole (BM), sera financé pour une partie par la Maison de Santé Bordeaux Bagatelle et pour une autre partie par Bordeaux Métropole.

Une fiche de co-développement sur la commune de Talence a été votée en Conseil Métropolitain permettant la mise à l'étude de la requalification de la rue Frédéric Sévène entre la route de Toulouse et le petit chemin d'Ars. L'objectif est de permettre le réaménagement de la rue en créant un espace partagé piéton/deux roues sur le trottoir.

La problématique des flux de circulation au sein du quartier sera prise en compte par la requalification générale de la route de Toulouse sur tout son tracé, du Pont de la Maye jusqu'aux boulevards, en lien avec les communes limitrophes afin de fluidifier le trafic, d'améliorer la vitesse commerciale de la liane 5 et de réaliser des cheminements cyclables.

Bordeaux Métropole (BM) s'engage à mettre à disposition du public sur son site internet de la participation l'étude réalisée par un prestataire extérieur sous maîtrise d'ouvrage BM concernant l'optimisation de la liane 5 au droit du projet BAHIA.

La prise en compte de la mobilité du personnel de Bagatelle est un enjeu. Il est prévu la mise en place d'un Plan de mobilité (anciennement Plan de déplacements d'entreprise). Un prestataire extérieur accompagnera Bagatelle dans sa mise en œuvre et son animation. Le Plan de mobilité (PDE) sera finalisé avant la fin de l'année 2018.

    - Stationnement

Une étude pour affiner les besoins en stationnements sur le site de Bagatelle et sur les quartiers voisins de l'opération vient d'être relancée par le porteur du projet. Le prestataire en charge de l'étude doit rendre ses résultats dans les prochains mois.

La mairie de Talence a travaillé sur une politique de stationnement à l'échelle de la commune et a notamment présenté lors d'une réunion publique, le 21 mars 2018, la mise en place d'une zone bleue réglementée pour les secteurs de Bagatelle et de Cauderes. Le règlement intègre deux autorisations de stationnement permanent par foyer et 1h30 de stationnement pour les visiteurs afin de favoriser à la fois la vie de quartier et les consultations ou visites à l'établissement hospitalier. La mairie de Talence a prévu de réunir à nouveau les quartiers voisins de l'opération en septembre pour évoquer ces questions, munie des résultats de la nouvelle étude de stationnement menée par Bagatelle.

- **Sur les enjeux liés au confort des riverains et des patients**

Une majorité de participants désapprouve la localisation du site en argumentant notamment sur la situation déjà très contrainte du quartier en matière de circulation et de stationnement. En effet, pour ces participants le choix du site de Bagatelle pour la réalisation du projet pose question et de fait ils s'opposent à l'évolution du PLU qui permettrait la réalisation du projet. Les participants se demandent notamment pourquoi avoir choisi le site de Bagatelle, qu'ils jugent trop petit pour permettre la mise en œuvre du projet. Le site de Bagatelle se situe sur un terrain de 7 ha alors que le site de Robert Picqué comprend 25 ha. Pour d'autres participants, le projet répond à un intérêt général répondant aux besoins d'offre de soin du territoire et permet une modernisation des infrastructures. Ils adhèrent au projet sans revenir sur sa localisation.

- **La mobilité et le stationnement :**

Pour certains participants, des répercussions du projet se feront sentir sur la circulation au sein du quartier qu'ils considèrent déjà comme problématique, sur le stationnement de proximité à Talence mais aussi sur les communes voisines, notamment à Bègles. D'autres participants insistent sur le fait que les transports en commun ne sont pas performants autour du site de Bagatelle, pas de tramway et présence d'une liane de bus, la liane 5, qui est en difficulté. Des participants regrettent également que le projet ne prévoit pas de couloir prioritaire pour le bus, les ambulances et les taxis et des dispositifs afin de favoriser les déplacements vélo. Quelques participants trouvent au contraire que le porteur du projet a prévu des parkings supplémentaires et des solutions alternatives relativement intéressantes

- **L'offre de soin :**

La majorité des participants de la concertation reconnaît la nécessité d'accroître les capacités d'accueil et d'offre de soins sur le secteur sud de la Métropole. Ils souhaitent le maintien d'une structure de soin polyvalente en secteur 1 et reconnaissent ce projet d'intérêt général. La plupart adhère au renforcement des pôles d'expertises déjà reconnus (urgences, digestif, accompagnement de nos aînés, maternité, vasculaire). Cependant, un grand nombre de participants s'inquiète de la qualité de l'offre de soin en faisant le lien entre la fusion des deux structures et l'augmentation importante de la population, de la perte annoncée d'une centaine de lits en hospitalisation au profit de l'ambulatoire, de la suppression des services apportés par l'héliport sur le site de Robert Picqué, de la suppression du département « santé voyages vaccinations » et du laboratoire d'analyse intégré de Robert Picqué, également de voir disparaître la seule structure départementale de référence pour faire face à des catastrophes, notamment dans le cadre NRBC (Nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique).

- **La gouvernance et le financement autour du projet :**

La majorité des participants évoque un manque de dialogue citoyen sur l'élaboration d'un projet, avec une concertation trop tardive dans le déroulement du projet, avec des décisions prises en amont, notamment par le Ministère de la Défense, qui permettent aujourd'hui seulement de discuter des modalités de mise en œuvre du projet. Par ailleurs, plusieurs personnes se sont questionnées lors de cette concertation sur le financement de ce projet (un appel d'offre a-t-il été passé pour un projet public ? quelle est la part de financement de l'Etat dans le projet ? des études de financement prouvant les surcoûts annoncés sur le site de Robert Picqué existent–elles ? ...).

<u>Les mesures mise en place pour tenir compte des enseignements de la concertation</u>

Au vu des enseignements de la concertation préalable, conformément à ses pratiques et en tant qu'autorité administrative responsable du Plan local d'urbanisme, Bordeaux Métropole propose de mettre en place dans le cadre de la poursuite du projet Bahia à Talence les mesures suivantes qui rentrent dans le champ de ses compétences. Il est précisé que la ville de Talence et la Maison de Santé Protestante Bagatelle ont également fait part de mesures complémentaires qui relèvent de leurs compétences respectives et qui sont présentées ci-après. Chaque acteur s'engage pour ce qui relève de ses compétences.

- **Sur les enjeux liés au patrimoine bâti et paysager**

Lors de la concertation, l'incertitude et l'inquiétude des riverains notamment liées à la phase de travaux sont ressorties. Un des enjeux pour les différents partenaires du projet est de coordonner au mieux les divers chantiers du projet afin de limiter au maximum la gêne pour les habitants. Pour cela, il est prévu que Bagatelle lance une consultation afin de se doter d'une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination des travaux qui sera effectuée par un prestataire extérieur.

La ville a également prévu d'adopter, lors d'un prochain conseil municipal, une charte des chantiers à faibles nuisances en cours d'élaboration qui s'appliquera aux constructions de l'opération BAHIA.

Par ailleurs, des prescriptions ont été inscrites dans l'arrêté de permis de construire COGEDIM pour la limitation des bruits du chantier.

- **Sur les enjeux de gouvernance**

Bordeaux Métropole s'engage à tenir informé le public sur les sites internet de la participation www.participation.bordeaux-metropole.fr et de Bordeaux Métropole www.bordeaux-metropole.fr des avancées de la procédure de mise en compatibilité du PLU.

La Maison de Santé Protestante Bordeaux Bagatelle (MSPB) a mis à disposition du public un registre au sein de la maison du projet « Bagatelle 2022 » permettant de recueillir les demandes d'information. Ce registre est également disponible sur le site internet www.bagatelle-2022.fr. La MSPB s'engage à répondre à toutes les questions. L'ensemble des questions et des réponses apportées sera disponible et consultable sur le registre à la maison du projet.

La MSPB envisage d'organiser des ateliers riverains d'ici la fin 2018, dont les thèmes sont en cours de finalisation (présentation de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du projet et d'un dispositif de médiation avec les riverains, présentation de la fondation John Bost...) Ce type d'ateliers sera reconduit annuellement tout au long du projet.

Comme annoncé dans la thématique stationnement, la mairie de Talence a prévu de réunir à nouveau, courant septembre 2018, les habitants des quartiers voisins du projet Bahia concernant les questions de stationnement et de circulation. A cette occasion, la MSPB communiquera notamment sur les études concernant le stationnement et la circulation qui doivent être réactualisées dans les prochains mois.

Un bilan complet réalisé par Bordeaux Métropole, contenant les mesures mises en place pour tenir compte des enseignements de la concertation, est annexé à la délibération.

Le bilan du garant ainsi que le bilan de Bordeaux Métropole seront joints au dossier d'enquête publique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L300-6 et L153-54 et suivants
VU le code environnement et notamment les articles L 121-15-1 et suivants et L122-4 et suivants
VU le Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole en vigueur
VU la délibération de Bordeaux Métropole du 24 novembre 2017 prescrivant la procédure de mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet pour le projet BAHIA à Talence
VU le bilan de la concertation établi par le garant

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt général de l'offre de soins proposée par le projet BAHIA visant au regroupement de l'Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué et de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux-Bagatelle, et la nécessité de faire évoluer le PLU pour permettre la réalisation du projet

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a engagé volontairement la concertation relative à mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la déclaration de projet pour le projet BAHIA à Talence et demandé à la Commission nationale du débat public la désignation d'un garant

CONSIDERANT QUE la concertation s'est déroulée conformément aux dispositions du code de l'environnement et selon les modalités mises en place par Bordeaux Métropole et le garant

CONSIDERANT QUE la démarche de concertation mise en œuvre a permis l'expression d'un nombre important de citoyens sur différentes thématiques ainsi que l'expression de la diversité des points de vue

CONSIDERANT toutefois qu'il résulte de ce bilan que la mise en place d'une concertation portant sur la déclaration de projet et la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme avec le projet Bahia à Talence, alors que le projet lui-même n'avait fait l'objet que d'une concertation informelle organisée par les porteurs du projet a pu générer une certaine incompréhension sur l'objet de la concertation ; qu'il est opportun, pour ne pas dénaturer le compte rendu du déroulement de la concertation, que le bilan de la collectivité traduise l'ensemble des échanges y compris ceux ne portant pas sur la seule déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme

CONSIDERANT QUE le bilan établi par le garant a également permis de constater que les modalités de concertation mises en place ont permis pleinement l'expression des citoyens et est assorti de recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités d'information et de participation du public à mettre en œuvre

DECIDE

Article 1 : Il est constaté que la concertation s'est déroulée selon les prescriptions du code de l'environnement et selon les modalités mises en place par la délibération de Bordeaux Métropole du 24 novembre 2017.

Article 2 : Il est décidé d'arrêter le bilan de la concertation présenté dans le document ci-annexé et contenant les mesures relevant de la compétence de Bordeaux Métropole qui ont été jugées nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements de la concertation.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à prendre toutes les décisions nécessaires à la poursuite de la procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU et notamment à la publication sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr des mesures qui ont été jugées nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements de la concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Abstention : Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;
Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 juin 2018

Le Service du Contrôle de la légalité des notes administratives de la Préfecture de La Gironde a déclaré avoir reçu ce document le : 28 JUIN 2018	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Jacques MANGON

Réalisation : **LAPAO** - Impression : **L'ATELIER** de Bordeaux Métropole
IMPRIM'VERT®

BORDEAUX
MÉTROPOLE

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex
T. 05 56 99 84 84
F. 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr